

## COMMUNE DE SAUSSAY (28260)

### COMPTE RENDU DU JEUDI 14 DECEMBRE 2017 à 19 h

Le jeudi 14 décembre 2017 à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en session ordinaire publique, sous la présidence de M. Patrick GOURDES, Maire.

**PRESENTS** : MM. GOURDES, JOURDAINNE, Mmes LE BRIS, LE BRAS, M. MICHEL, Mmes BESSON, ROLLAND, MM. PERCHERON et MARSAUD

PROCURATIONS : Mme ANNE à M. GOURDES,

Absents excusés : Mme DEBRAY, M. OCANA, M. FAUCHEUR, Mmes VILLERY et DEQUERCADEC

Convocation du 08.12.2017. En vertu de l'art. L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, M. JOURDAINNE a été élu secrétaire. La séance a été publique.

#### ORDRE DU JOUR :

##### 1) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 26 OCTOBRE 2017

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité et il est procédé à la signature du registre.

##### 2) COMPTABILITE :

###### a - Admission en non-valeur sur les budgets de la commune, de l'eau et l'assainissement - Exercices 2010 à 2016

Monsieur le Trésorier nous a transmis des demandes de créances irrécouvrables sur les budgets suivants :

- sur le budget communal pour un montant de 13,20€ pour de la cantine,
- sur le service d'eau pour un montant de 1518,77 € pour des dettes de 2010 à 2016 de locataires ayant quittés la commune et un commerce,
- sur le service d'assainissement de 1694,23€ pour des dettes de 2014 à 2016 de locataires ayant quitté la commune et un commerce.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

• Se prononce favorablement sur les admissions en non-valeur de ces créances. Les dépenses seront imputées à l'article 6541 créances admises en non-valeur pour un montant de :

- 13,20€ sur le budget communal,
- 1518,77 € sur le budget eau,
- 1694,23€ sur le budget assainissement

###### b - Décisions modificatives sur les budgets 2017 de la commune, l'eau et l'assainissement

Vu les explications de Monsieur le Maire,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de prendre la décision modificative sur le budget primitif de la commune :

Recettes d'investissement	Chapitre 041 - Compte 2031	+ 11.019 €
Dépenses d'investissement	Chapitre 041 - Compte 2315	+ 11.019€

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord à Monsieur le Maire pour effectuer la décision modificative du budget primitif de la commune.

Pour information, une décision modificative a été prise le 7.12.2017, sur le budget eau, en investissement, au compte D020 Dépenses imprévues -100€ pour les affecter au compte 165 Dépôts et consignations+100€. Cette opération était nécessaire car il manquait un crédit de 30€ pour rembourser un locataire parti.

###### c - Délibération autorisant Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales :

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente. Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

Pour ce qui concerne les dépenses d'investissement et jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif peut, sur autorisation du Conseil Municipal, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'autoriser l'exécutif à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant le vote du Budget Primitif 2018 pour les budgets suivants dans les limites indiquées ci-après.

Budget	Chapitre	Désignation chapitre	Rappel budget 2017	Montant autorisé (max 25%)
Principal	20	Immobilisations incorporelles	35600 €	8900 €
	21	Immobilisations corporelles	162062 €	40515 €
	23	Immobilisations en cours	544186 €	136046 €
Eau	21	Immobilisations corporelles	77000 €	19250 €
Assainissement	21	Immobilisations corporelles	53000 €	13250 €
		Immobilisations en cours	50000 €	12500 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets principal et annexes de l'exercice 2017.

#### **d - Révision des tarifs communaux au 1<sup>er</sup> janvier 2018 (en euros)**

##### **LOCATION DE LA SALLE COMMUNALE:**

Toutes locations : *les tarifs restent inchangés*

Habitant de la commune pour une journée 225.00 € - Pour deux jours consécutifs 325 €

Habitant hors commune pour une journée 455.00 € - Pour deux jours consécutifs 675 €

Association hors commune pour une journée 455.00 € - Pour deux jours consécutifs 675 €

Le montant de la caution reste fixé à 500 €.

Tarif de location de la salle d'élection : 50 € uniquement pour une réunion, en journée et en semaine. Cette salle est mise gratuitement à la disposition des familles en cas de décès. Les associations de la Commune pourront bénéficier du prêt gratuit.

##### **BULLETTIN MUNICIPAL : PUBLICITES :**

Pour un encart publicitaire de 9 x 5.5 cm : 120 € *inchangé*

Pour un encart publicitaire de 19 x 5.5 cm : 240 € *inchangé*

##### **TARIF DES CONCESSIONS AU CIMETIERE :**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide d'augmenter le tarif des concessions trentenaires dans le cimetière communal. Il est fixé à 220 €.

COLUMBARIUM :	35 cm	55 cm	<i>inchangé</i>
concession de 15 ans	: 450 €	600 €	
concession de 30 ans	: 900 €	1.200 €	
Taxe d'ouverture de module	: 25 €		
Taxe de dispersion des cendres	: 25 €		
Dépôt urne au-delà de la 1 <sup>ère</sup>	: 25 €		
Retrait d'une urne	: 25 €		

##### **AUTRES :**

Droit de stationnement par jour : activité commerciale : 65 €, activité culturelle et ludique 15 € *inchangé*

Coupes de bois : 30 € *inchangé (dans les Aulnaies lors du grand nettoyage)*

Plateaux et tréteaux / Bancs : uniquement pour les habitants de Saussay

- 1 ou 2 Plateaux + Tréteaux + avec ou sans Bancs : 20 €

- 3 ou 4 Plateaux + Tréteaux + avec ou sans Bancs : 40€

- 5 Plateaux + Tréteaux + avec ou sans Bancs : 50€

En sus, coût de la livraison 10€ par aller-retour jusqu'à 5 plateaux, 20€ par aller-retour au-delà de 5 plateaux.

Pour les associations de la commune, il est retenu le prêt gratuit.

Photocopies : Noir et Blanc / couleur

A4 : 0,20 €

A3 : 0,40 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de voter à compter du 01.01.2018, les tarifs mentionnés ci-dessus.

**e - Commission d'ouverture des plis marché « Entretien et maintenance annuelle des postes de relevage du réseau d'assainissement des eaux usées sous pression en domaines public et privé, fourniture et installation de matériel et intervention ponctuelle sur demande de la mairie »**

La Commission d'ouverture des plis s'est réunie le 09.11.2017, l'Entreprise retenue est SUEZ EAU pour un montant de 39.661€ HT.

**f - Projet d'extension du réseau d'éclairage public rue des Grandes Vallées**

Monsieur le Maire rappelle qu'une partie de la rue des Grandes Vallées, du carrefour CD116 au chemin de la Câblerie n'a pas d'éclairage public alors que les habitations existent depuis plus de 25ans.

Pour cette extension du réseau en aérien, un devis a été sollicité et le coût est de 2498€ H.T. comprenant 4 foyers d'éclairage public.

Le Conseil Municipal décide d'accepter le projet et de solliciter l'aide financière d'ENERGIE Eure-et-Loir, à hauteur de 25% sur le montant H.T.

**g - Projet de réhabilitation et extension des bâtiments communaux**

Au budget, nous avons inscrit des crédits d'un montant de 30.000€ pour lancer l'étude. Compte tenu que des travaux d'aménagement rue du Centre rue d'Anet et rue des Has qui ne sont toujours pas réceptionnés, nous avons été dans l'obligation d'attendre. En 2018, il va être pris contact avec un architecte.

**3) RECENSEMENT DE LA POPULATION : recrutement de deux agents recenseurs, modification de la délibération du 14/09/2017 en raison du montant des dotations**

Le Maire rappelle que lorsque le Conseil Municipal a délibéré le 14.9.2017, le montant des dotations de l'INSEE était inconnu. L'INSEE versera à la commune 2083€. Ce montant ne couvre pas le recrutement de 2 agents à temps plein.

Après renseignements, il y a lieu de supprimer la création de deux postes temporaires d'agents recenseurs à 35 heures par semaine pour la période allant du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, DECIDE :

- de créer deux postes temporaires d'agents recenseurs à 28 heures par semaine et autoriser le Maire à recruter deux agents contractuels pour pourvoir ces emplois et à signer les contrats de recrutement, en application de l'article 3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée pour faire face à un accroissement temporaire d'activité. Ces emplois sont créés, pour la période allant du 18 janvier 2018 au 17 février 2018.

- de fixer la rémunération des agents recenseurs extérieurs à la collectivité comme suit :

les agents recenseurs seront rémunérés sur la base du 1<sup>er</sup> échelon de l'échelle C1 et recevront 16,16 € pour chaque séance de formation.

Les crédits nécessaires à la rémunération des agents nommés et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

**4) FUSION DES SYNDICATS DE RIVIERE AU 1<sup>er</sup> JANVIER 2018 :**

Proposition à l'agglomération de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant du futur syndicat fusionné (issu de la fusion du SICME, SIVB, SIRE1, du SIBV -et du SMVA, si cela est validé en CDCI-)

1 délégué titulaire : M. MARSAUD 1 délégué suppléant : M. PERCHERON

**5) SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS 28 : convention de mise à disposition à titre gratuit et d'utilisation du logiciel CrPlus du SDIS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le Service Départemental d'Incendie et de Secours d'Eure et Loir propose d'établir une convention avec la Commune de Saussay.

Cette convention prévoit la mise à disposition à titre gratuit et d'utilisation du logiciel CrPlus du SDIS

Ce logiciel permet à l'utilisateur de réaliser des actions suivantes :

- La consultation des informations aux points d'eau incendie,
- La mise à jour de certaines données,
- La modification de l'état des points d'eau incendie,
- L'impression de documents,
- L'état des points d'eau incendie,
- La réalisation de statistiques,
- La visualisation de cartographies,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition à titre gratuit et l'utilisation du logiciel CrPlus du SDIS

- nomme les référents suivants : Mme LE BRAS, Mme LE BRIS.

**6) PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL : Jeudi 25 janvier 2018 à 19h**

**7) QUESTIONS DIVERSES et TOUR DE TABLE :**

a - Demande de subvention pour un séjour pédagogique. Aucun crédit budgétaire n'a été inscrit. Compte tenu des demandes antérieures, le Conseil Municipal confirme la décision de ne pas participer jusqu'à la fin du mandat.

b - Les Vœux du Maire auront lieu le 12/01/2018 à 18h à la salle des fêtes.

c - Commission d'urbanisme le Mardi 19.12.2017

d - Impasse de l'Haunay : l'acte notarié pour la rétrocession de l'impasse de l'Haunay à la Commune a été signé le 07 décembre 2017.

e - Assainissement des eaux pluviales :

Le curage des bouches d'engouffrement et puisards réseau d'eaux pluviales doit être réalisé sur la commune. Plusieurs devis ont été sollicités comprenant curage et évacuation des déchets. Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de retenir l'offre de Sarl RAOULT à HECOURT (27) pour un montant de 936€ par jour avec évacuation des déchets compris.

f - Fêtes des Flambarde les 15, 16, 17 décembre 2017 à DREUX (28)

g - L'Épandeur à sel est tombé en panne samedi 9.12.2017. Deux devis ont été demandés et c'est celui de HOURSON MOTOCULTURE qui a été retenu pour 1 853€ TTC.

Un conseiller demande pourquoi c'est l'agent non titulaire qui a travaillé ? Le Conseil municipal remercie l'agent qui a effectué le travail.

h - SMICA : Le permis de construire du centre multisports va être déposé prochainement par l'architecte du SMICA. Les plans sont montrés.

i - Pour les vœux du Maire, une élue propose un thème. Celui-ci n'est pas retenu. Un autre thème est abordé mais n'est pas retenu.

j - Robinet du lavabo de la bibliothèque à changer

k - Un élu demande d'où vient l'humidité sous la scène de la salle des fêtes. L'humidité ne viendrait-elle pas du mur en pignon le long des gravillons ? Il faudrait prévoir d'étanchéifier le mur et de changer les fenêtres.

**L'ordre du jour, étant épuisé, la séance est levée à 21h15.**